



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ <sup>QUATRE VINGT SEIZE</sup>, le 10 OCTOBRE à 20 H.  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M.r CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 1er octobre 1996

CHARTRE DU PNRA

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers municipaux à  
l'exception de :

ABSENTS : MM. Mme LE CLOITRE Jacqueline excusée

M.lle JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

Le Conseil après avoir étudié le projet de la nouvelle charte  
du Parc National Régional d'Armorique formule les observations  
suivantes :

- 1) Le Maire devra resté "maître de la situation" sur la commune  
et toutes nouvelles modifications à la charte devront être ap-  
prouvées par le Conseil municipal.
- 2) Il n'existera pas d'interdits sur l'étang et à proximité  
(pêche, chasse, activités nautiques, VTT, tourisme...).
- 3) Les rectifications demandées par le courrier du Comité de Dé-  
fense et de Développement des Propriétés et Exploitations des  
Monts d'Arrée en date du 1er octobre 1996 seront prises en con-  
sidération.
- 4) Opposition totale à l'entrée du PNRA dans NATURA 2000.

Sous réserve que ces remarques et modifications soient inscrites  
dans les documents et cartes du PNRA, le Conseil Municipal a-  
adopte la CHARTE par 5 voix "POUR", 2 voix "CONTRE" et 3 votes  
"blancs".

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CORRE Yves.

